

AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D99DSTE-DE
Reçu le 30/09/2025
Publié le 30/09/2025

Département de Lot-et-Garonne

Arrondissement de Villeneuve-sur-Lot

FUMEL VALLÉE DU LOT

34 Avenue de l'Usine - BP.10037 - 47502 FUMEL Cédex

**Extrait du Registre des
Délibérations**

Conseil Communautaire,
Séance du : 25 septembre 2025

L'an Deux Mille vingt-cinq, le 25 septembre à 18 heures,
le Conseil Communautaire régulièrement convoqué le
19 septembre 2025 s'est réuni en séance publique ordinaire à
la Salle du Conseil de Fumel Vallée du Lot, à Fumel sous la
Présidence de Monsieur Didier CAMINADE, Président

Membres titulaires présents :

Mesdames, Messieurs :

ALLEMAND Pierre, AMBROISE Philippe, ARANDA Francis, ARONDEL Jean-Pierre, BALSAC Didier,
BELLEAU Marie-Hélène, BIHOUEE Yann, BOUQUET Thierry, BREL Chantal, BROUILLET Jean-
Jacques, CALMEL Jean-Pierre, CAMINADE Didier, CHARBONNIER Simon, CONGÉ Marie-Yvonne,
COSTES Jean-Louis, COSTES Marie, GARGOWITSCH Sophie, LABROUE Cédric, LAFON Nadine,
LAFOZ Michèle, LARIVIERE Yvette, LESTIEU Daniel, POUCHOU Marie-Thérèse, SCHMITZ Jean-Marc,
SÉGALA Jean-François, SICOT Maryse, SOTTORIVA Olivier, STARCK Josiane, THÉLIOL Jean-Jacques,
VIDAL Aline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) excusé(s) :

Mesdames, Messieurs : ALBASI Maxime, GUÉRIN Gilbert, MUCHA Jean-Luc, PICCOLI Jacques,
PINSOLLES Sophie, QUEYREL Jean-Marie, VIGNEAU Céline.

Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par un membre suppléant :**Membre(s) titulaire(s) absent(s) représenté(s) par procuration :**

Monsieur DELPY Jean-Luc procuration à Monsieur THÉLIOL Jean-Jacques
Monsieur LE CORRE José procuration à Monsieur ALLEMAND Pierre
Monsieur LE MANACH Jean-Louis procuration à Monsieur CAMINADE Didier
Madame TALET Marie-Lou procuration à Monsieur COSTES Jean-Louis
Monsieur GRASSET Éric procuration à Madame LAFON Nadine
Monsieur MOULY Jean-Pierre procuration à Madame STARCK Josiane
Madame TORO Viviane procuration à Monsieur SÉGALA Jean-François
Monsieur JURQUET Bernard procuration à Monsieur SCHMITZ Jean-Marc
Madame STREIFF Céline procuration à Monsieur SOTTORIVA Olivier
Madame BOUCHER RÉZÉ Séverine procuration à Monsieur AMBROISE Philippe
Monsieur PAILLAS Lionel procuration à Monsieur BROUILLET Jean-Jacques
Madame GRIFFEILLE Martine procuration à CONGÉ Marie-Yvonne
Monsieur BORIE Daniel procuration à Madame GARGOWITSCH Sophie

Secrétaire de Séance :
GARGOWITSCH Sophie

Conseillers en exercice : 50
Présents (titulaires et suppléants) : 30
Pouvoir(s) : 13
Votants : 43

**N°2025D99DSTE : PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2024 SUR LE SERVICE PUBLIC DE
PRÉVENTION ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

Monsieur Jean-François SÉGALA, Vice-président, rappelle que les établissements publics compétents
doivent établir un rapport annuel sur les activités du service public de prévention et de gestion des

AR Prefecture

047-200068930-20250925-2025D99DSTE-DE
Reçu le 30/09/2025
Publié le 30/09/2025

déchets ménagers et assimilés (Articles D. 2224-1 et L. 2333-78 du CGCT, décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015).

Ce rapport doit être transmis au Préfet et aux maires des communes membres de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale, conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000.

Monsieur le Vice-président invite l'Assemblée à prendre connaissance du rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés établi par Fumel Vallée du Lot pour l'exercice 2024.

**Après avoir entendu cet exposé, et en avoir délibéré,
le Conseil Communautaire**

1°) - Approuve le rapport annuel sur le service public de prévention et de gestion des déchets ménagers établi par Fumel Vallée du Lot au titre de l'année 2024 ;

2°) - Précise que ledit rapport sera annexé à la présente délibération et qu'un exemplaire sera transmis aux mairies des communes membres ainsi qu'au Préfet conformément à la réglementation en vigueur.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme
Fumel, le 25 septembre 2025

La Secrétaire de séance,



Sophie GARGOWITSCH

Le Président,



Didier CAMINADE

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises

Certifié exécutoire le : 30 septembre 2025

Reçu en Préfecture le : 30 septembre 2025

Publié ou Notifié le : 30 septembre 2025
